

MAIRIE DE PUY D'ARNAC
19120 PUY D'ARNAC
TÉL. 05 55 91 50 31

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 19 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 19 avril à 20h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation au Conseil Municipal : 13 avril 2021

- **Étaient présents :**

M. PERRIER Dominique, M. QUINTANE Grégory, Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mme MARTIN Josy, Mme DRULHES Hélène, M. MENOIRE Loïc, M. RAQUIN Jean-Luc, M. PALMER Russell, Mme PUPILE Véronique, M. FREYSSINEL Mathieu

- **Excusés :**

Mme Dominique MARBOT qui donne pouvoir à M. PERRIER Dominique

Est nommé secrétaire de séance : Mme PUPILE Véronique

Ouverture de la séance à 20h.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2021.
- Approbation de l'ordre du jour.

1 - Restructuration de la salle polyvalente DETR/ Plan de relance

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation de la Salle Polyvalente

La salle polyvalente de Puy d'Arnac n'a pas été réhabilitée depuis 1991, soit depuis 30 ans, sachant que cette réhabilitation n'a été que partielle.

Ce local est une « passoire thermique » avec une grande partie des huisseries qui datent des années 40 et qui ne ferment plus ! Il ne peut plus être utilisé en période hivernale du fait de l'incapacité à le chauffer.

Le coût de la location à des particuliers (70.00 € par week-end) ne couvre pas la dépense en chauffage.

L'accessibilité n'a pas été faite à l'intérieur du bâtiment, ni pour la scène, ni pour les toilettes, ni pour les portes d'entrée ; cependant l'accessibilité est conforme en extérieur.

Nous souhaitons courant 2021 et 2022, rendre ce bâtiment conforme aux exigences thermiques actuelles, le mettre aux normes, et le sécuriser pour l'ouverture au public.

D'autre part, ce local correspond tout à fait par sa petite taille aux besoins de la commune, à l'ouverture au public ainsi qu'à un espace technique réservé à l'agent d'entretien en sous-sol.

Le calendrier prévisionnel des travaux s'échelonne sur 2 années : 2021 – 2022

Une étude très poussée (pratiquement à l'avant-projet sommaire) fait apparaître que le coût de cette rénovation porte essentiellement sur le besoin de rénovation thermique.

Les entreprises seront consultées courant 2021.

Début des travaux : septembre 2021

Fin des travaux : décembre 2022

Plan de financement prévisionnel :

DETR / Plan de relance 30% sur tous les postes de dépenses à hauteur de 169 000 € HT maximum

Conseil Départemental :

- 30% plafonnés à 200 000 € HT
- Diagnostic énergétique plafonné à 3 000 €

Solde : fonds propres

Coût des travaux :

Diagnostic énergétique	6.000.00 € H.T.
Maîtrise Œuvre	13.000.00 € H.T.
Restructuration Salle Polyvalente version 1	150.000.00 € H.T.
TOTAL H.T.	169.000.00 € H.T.

Le conseil municipal :

- approuve le projet tel qu'il est défini,
- décide de l'exécution des travaux, sollicite les aides de l'Etat et du Conseil Départemental
- donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires,
- arrête le plan de financement suivant du projet estimé à H.T. 169.000,00 €.

Adopté à l'unanimité.

2 - Recrutement d'un agent contractuel

A compter du 1^{er} mai 2021 le poste d'adjoint administratif principal sera vacant. En effet Mme Martine MONTEIL prend la retraite.

L'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, 26 heures hebdomadaires, a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu des nécessités de service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 6 mois. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier du diplôme d'accès au concours externe.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de 356 - majoré 334 à l'indice brut 486 - majoré 420.

Adopté à l'unanimité.

3 - Frais de fonctionnement de l'école de Nonards pour l'année scolaire 2019/2020

Vu la convention,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du décompte concernant les frais de fonctionnement de l'école Primaire de NONARDS pour l'année scolaire 2019/2020, ainsi que les modalités de participation des communes de résidence.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Nonards demande une participation de 885.46 € pour les frais de fonctionnement des enfants de Puy d'Arnac scolarisés en primaire à Nonards dans le cadre du R.P.I.

Quatorze enfants et demi de Puy d'Arnac ont été scolarisés à Nonards en 2019/2020.

- Le montant de la contribution pour l'année 2019/2020 pour quinze enfants, s'établit à 12 839.17 €, déduction à faire de l'avance de 50 % (6 328 €) versée en 2020, soit 6 511.17 €.
- L'avance des frais de fonctionnement 2020-2021, à hauteur de 50 % des dépenses dues au titre de l'année en cours, basée sur la dépense de l'année précédente est de 6 419.58 €.
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de régler le montant de cette participation annuelle qui s'élève au total à 12 930.75 € pour la Commune de Puy d'Arnac.
- Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Adopté à l'unanimité.

4 - Questions diverses

- Organisation du 8 mai, il est prévu d'acheter des fleurs et de limiter le nombre de participants selon la réglementation en vigueur.
- Cadeaux retraités : ils pourraient être remis sur le site de la Cafoulière, un samedi en mai ou juin
- La DGFIP a souscrit un marché avec la Banque Postale pour le dépôt en espèces.
- L'équipement de l'agent d'entretien est à renouveler
- Label territoire bio engagé : on ne peut plus y prétendre, il n'y a pas assez de surface agricole utile
- L'indemnité de 170€/an pour le gardiennage et le nettoyage de l'église est à poursuivre
- Travaux voirie rurale : courant mai

La séance est levée à 22h45 mn

Le Secrétaire de Séance
Véronique PUPILE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Pupile', written over a horizontal line.

Le Maire
Dominique PERRIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Perrier', written over a horizontal line.